L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS
SAMEDI MATIN, 26 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LES AVENTURES DU CHEVALIER D'EON.

DEUXIÈME PARTIE.

Une conspiration à St-Pétersbourg

CHAPITRE II.

LA CONFESSION.

(Suite.)

—Malheureuse enfant! s'écria d'Eon, qui s'expliquait maintenant ce bruit insolite, ce soupir étouffé par lui entendus à un certain moment de son entretien avec l'impératrice, et dont le contre-coup avait éveillé en lui des pressentiments qui lui avaient un instant coupé la parole. Il comprenait le supplice que ses révélations et sa transformation avaient dû infliger à l'innocente enfant, et il déplorait le mal qu'il lui avait fait sans le savoir, en répétant avec un ton de regret qui trahissait aussi un peu de remords:

—Et elle a tout entendu!

—Non pas tout, interrompit Olga; cédant à la surprise, à la douleur, je suis tombée sur un canapé, privée de sentiment et ne me suis réveillée de cet anéantissement que pour apprendre que vous partiez ce soir!

Et des larmes jaillirent des yeux baissés de l'adorable enfant.

—Oui, Olga, je pars et je t'aime, s'écria d'Eon en l'attirant vers lui d'un geste passionné. Juge de ma douleur!

—Vous m'aimez, dites-vous? interrogea Olga; puis levant sur le chevalier ses yeux dont un feu sombre séchait les pleurs et s'abandonnant naïvement à l'étreinte de d'Eon:

—Répétez-moi donc, si vous ne voulez pas que je meure, implora-t-elle, ce mot qui seul peut me donner la force de vivre et d'espérer encore, après la terrible secousse que j'ai reçue.

—Pauvre enfant!

—Vous voir pour la première fois tel que vous êtes et vous voir aux genoux d'une autre! poursuivit Olga, trahissant ainsi le secret d'une douleur pire que celle de la séparation.

—D'une autre! objecta d'Eon. L'impératrice Elisabeth n'est pas une femme comme une autre.

—Oh! non, s'écria Olga, avec une indicible expression de terreur.... Aussi j'ai eu peur.

—Peur de quoi?

—De tout.... et surtout de vous perdre. Mon cœur a battu plus vite, le vertige m'a saisie et je suis tombée.

—Cher ange! Mais qui t'avait poussée à te mettre ainsi en tiers invisible dans notre conversation?

Le chevalier savait bien qu'Olga n'était pas capable d'arriver d'elle-même à l'exécution ni même à la pensée d'une telle ruse.

—Pardonnez-moi, murmura Olga, d'avoir cédé à la curiosité, à la jalousie, aux conseils de mon oncle....

—Je le reconnais là, ce mauvais génie! dit d'Eon avec un geste de colère et de mépris.

Puis, prenant avec une solennité attendrie la jeune fille par la main et la conduisant à un fauteuil où il la força doucement de s'asseoir, il s'agenouilla devant elle, et tenant sa main dans sa main, fixant ses yeux sur ses yeux.

—Et maintenant, demanda-t-il de sa voix la plus caressante, maintenant que tu sais qui je suis, que tu sais qu'il faut que je parte, que je vais partir, dis, aimeras-tu le chevalier d'Eon comme tu aimais Mlle de Beaumont? L'aimeras-tu au point de tout quitter pour le suivre, ta patrie?

—Ma patrie est où tu es. Je n'en connais point d'autre.

—Ta famille?

—Je suis une pauvre fille, orpheline dès le berceau, qui n'ai jamais connu les caresses maternelles, les paternelles étreintes. Ma famille est tout entière dans mon oncle ... et je le hais, car il ne consentira jamais à notre union.

—Peut-être! dit d'Eon, qui pouvait tout espérer de son crédit naissant, et qui croyait n'avoir plus rien à craindre de celui du chancelier, qu'il sentait à son déclin.

Le chevalier d'Eon, abandonnant un moment sa main, qu'il venait de couvrir de baisers, se releva et s'avança vers Douglas, qu'une réserve pleine de tact avait tenu à l'écart de cette intime entrevue.

Le vieux diplomate avait même affecté cette discrétion jusqu'à lui donner l'air de l'indifférence. Il se promenait de long en large au fond de la pièce, avec la physionomie distraite d'un savant qu'absorbe la recherche de quelque problème et faisant tourner dans ses mains, machinalement, sa tabatière d'or.

Mais il n'était point si impassible ni si indifférent au spectacle touchant qui se passait à quelques pas de lui, qu'il voulait bien le paraître.

Et de temps en temps il jetait à la dérobée sur le couple amoureux des regards attendris.

Cette émotion redoubla et son sang-froid l'abandonna tout à fait, quand, par un irrésistible élan de confiance et d'affection, d'Eon, entraînant son compagnon vers le fauteuil d'Olga, leur parla tour à tour en ces termes:

—Mademoiselle, j'ai l'honneur de vous présenter mon meilleur ami, mon conseiller, mon guide. J'ai pour le chevalier Douglas l'affection d'un frère, le respect d'un fils. C'est à lui, Olga, que je veux vous confier. Chevalier, j'ai l'honneur de vous présenter Mlle Olga Ritumine. Devant Dieu, devant elle, devant vous je fais serment que je l'aime, et que je n'aurais jamais d'autre épouse. A partir de ce moment, je la mets sous votre protection et sous votre garde, et si elles venaient à lui manquer, je jure de la respecter comme une sœur, jusqu'à ce qu'il me soit permis de l'adorer comme ma femme.

La scène, de touchante, devenait pathétique dans sa simplicité.

Olga s'était jetée au cou du chevalier d'Eon.

Douglas, n'y tenant plus, pleurait et consacrait par ses larmes, ces accordailles émouvantes, scellées d'une chaste étreinte en face du plus cruel danger de tous, celui d'une séparation.

Olga, se détachant la première des bras de son fiancé, s'écria avec une résolution qui rendait héroïque sa gracieuse et candide beauté.

—Désormais, je suis forte et sûre de surmonter tout obstacle. Mon bien aimé, je te suivrai partout où il te plaira de me conduire, fût-ce à la mort. Maintenant il le faut, allons rejoindre Sa Majesté et aussitôt après la cérémonie, nous concerterons les préparatifs de notre départ. Laissez-moi sortir la première, et pendant que vous procéderez à votre toilette.....

Ici Olga ne put s'empêcher de sourire.

—...Je vous précéderai de quelques pas. Il ne faut pas qu'on nous voie ensemble. Maintenant que je sais qui vous êtes, et que vous m'aimez....je n'ose plus!

Olga s'était avancée vers la porte. Mais elle ne l'eut pas plutôt entr'ouverte, qu'après avoir jeté un rapide coup d'œil dans les galeries, elle la referma vivement, et, pâlissante, la voix entrecoupée:

—Il est trop tard! murmura-t-elle avec un geste de désespoir. Je viens d'apercevoir mon oncle, suivi de M. de Valcroissant, avec lequel il cause d'un air animé, au bout de la galerie des Glaces.

Douglas fit un geste de désappointement et d'appréhension.

—Il ne faut pas qu'ils vous trouvent ici, continua la courageuse jeune fille, à qui le danger donnait une présence d'esprit qui manquait à ses interlocuteurs, et qu'ils voient sous ce nouvel aspect celle qui est toujours pour eux Mlle de Beaumont. Nous serions perdus. Cachez-vous.

—Oh! demanda d'Eon, que ce contretemps contrariait singulièrement.

—Là, dit Olga en montrant la porte du boudoir.

—Ma foi! elle a raison, dit d'Eon. Ce cera un rendu pour un prêté. Si nous sommes indiscrets, ce sera bien malgré nous!

Il venait de disparaître, suivi de Douglas maugréant, derrière la portière de fourrures, quand le chancelier Bestucheff et son digne acolyte firent leur entrée dans le cabinet, où ils ne trouvèrent qu'Olga.

Le chancelier paraissait de fort mauvaise humeur. Il paraît qu'il venait d'être rabroué, sous le premier prétexte venu, par l'impératrice, avec une aigreur qui ne lui présageait rien de bon. Toutefois, dissimulant son inquiétude et sa colère, il s'avança vers Olga d'un air souriant, tandis que le marquis de Valcroissant, demeuré dans la pénombre, saluait non sans quelque embarras, la jolie mignonne, insensible à sa damnation.

—Eh bien! ma chère petite, demanda gracieusement le chancelier à sa nièce, quoi de nouveau?

—Rien, répondit Olga d'un ton sec.

—Rien? c'est peu. Mais où cours-tu si vite? continua le chancelier, en la voyant se dérober à ses questions et prendre son élan pour s'esquiver comme une gazelle effarouchée.

—A mon service, dit Olga; l'impératrice m'attend.

Et elle disparut, de son pas agile, dans la galerie.

—C'est moi qui la fais fuir, remarqua M. de Valcroissant avec un sourire où perçait le dépit.

—Bah! fit le chancelier, cela changera; tout change si vite, en ce monde, et au moment où on y songe le moins! C'est précisément quand on ne l'attend pas que le nouveau arrive, et il va y en avoir et du plus inattendu.

—Ah! dit Valcroissant.

—Oui, continua le chancelier qui s'animait peu à peu à la pensée d'un dessein encore mystérieux, sur lequel il n'était pas fâché sans doute d'avoir l'opinion d'un homme trop intéressé dans sa fortune pour ne pas le seconder de toutes ses forces dans un dévouement sans scrupules. Oui, nous allons en finir, je l'espère, avec ces étrangers suspects, avec ces complices de Woronzoff, dont la faveur monte à mesure que la mienne descend. La force aura raison de ceux qu'on ne résiste à la ruse. Et cette fois, ils ne m'échapperont pas...... Mais l'an.... ne vient point......

Le chancelier se tut et prêta l'oreille. Mais le silence le plus complet répondit seul à cette muette interrogation.

Le chancelier fronça le sourcil.

—Il devait cependant, se dit-il tout haut à lui-même, comme tous les hommes préoccupés, me rejoindre ici pour recevoir mes dernières instructions.

—Depuis quelque temps, observa Valcroissant, il semble plus réservé.

—C'est qu'il flaire l'orage, et me croit près de ma disgrâce, continua le chancelier en levant légèrement les épaules. Il pourrait se tromper. Dans une heure, je serai peut-être plus puissant que jamais. Puisqu'on l'a voulu, on saura ce que peut le génie irrité d'un premier ministre qui ne veut pas cesser de l'être.

—Je vois avec plaisir, dit Valcroissant avec sa voix sarcastique, qu'il s'agit d'une petite conspiration. Six mois sans coup d'Etat, c'est inouï dans ce pays-ci. Sa Majesté en est elle?

—Non, certes! répondit Bestucheff avec un méchant sourire.

—Ah! je croyais, fit négligemment son interlocuteur. Mais si ce n'est pas avec elle c'est donc contre elle? La chose est un peu plus grave en ce cas, et je ne m'explique ni le lieu ni le moment de la confidence.

Cette réflexion portait avec elle un reproche que le chancelier jugea opportun de réfuter.

—Je n'ai choisi ni l'un, ni l'autre, affirma-t-il. Du reste, l'endroit le plus sûr pour parler d'une telle affaire est toujours celui qui est réputé le plus dangereux, parce que c'est celui qu'on soupçonne le moins. Il n'est donc pas d'asile plus tutélaire que le cabinet de Sa Majesté, quand elle n'y est pas, même pour des conspirateurs, si toutefois....

—Si toutefois, opina Valcroissant, on peut donner ce nom à des hommes préoccupés exclusivement du bien de leur pays.

—Pour ce qui est de l'heure, continua Bestucheff, je n'ai pu avoir qu'à l'instant l'assurance que mes ordres seraient exécutés. Il ne s'agit point ici d'un complot vulgaire....

—Je le crois bien. Un premier ministre! On est fier d'en être.

—Et il y a de quoi, car Dieu est avec nous.

—A votre place, je me méfierais un peu de cet allié-là.

—J'ai fait de sa cause la mienne, et j'ai tout préparé pour nous assurer aujourd'hui un décisif et mémorable triomphe.

—Le succès ne nuit jamais en ces sortes d'affaires.

—J'y puis compter, puisque j'ai pris non les hommes, mais les éléments pour complices. C'est la Néva que j'ai chargée de ma vengeance. Je veux effrayer à jamais mes ennemis en déchaînant contre eux les forces les plus aveugles et les plus implacables de la nature.

—Excusez du peu! un fleuve pour complice, une inondation pour moyen, c'est grandiose et.... terrifiant, observa Valcroissant, qui dissimulait sous l'ironie une secrète appréhension.

(A continuer.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les matins, le dimanche et le mercredi soir.

Le CAMELIA ne fera pas des excursions régulières. Il partira tous les dimanches matins à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie et le tiers retour à l'arrivée du convoi de 9 heures. Il sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai   Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursions du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer très fin marcheur, CAMELIA, Capt. Wm. Hanover, fera régulièrement une excursion le DIMANCHE et le MERCREDI, à Mandeville, Louisburg et Madisonville, à dater de DIMANCHE, 17 mai. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin et, le mercredi, à l'arrivée du train de 9 heures du matin. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans le soir du même jour, à temps pour le train de 7 heures et demie. Prix du passage (aller et retour) $1.

COHEN M. SORIA, Agent.

Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.

13 mai.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8 août—3m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ tous les MARDIS à 5 heures P. M., à dater de MARDI, 4 août.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandria, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret ou passage, s'adresser à

LORD & McPEAKE, Agents,

25 juillet—1m.   No. 46 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Jeudis 5 h. P M

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine
J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BRUTON & EPPLER,

5 août,—2m.   No 106 de la rue de la Commune.

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST JOHN, capt. Jas. P. McElroy, commis, Allen Jumel,

part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON, No. 30 de la rue Conti.

14mai—6m

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 4 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Aucoin,
Commis P. A. Charlet,

Pour tous les atterrages de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

A son retour à la Nouvelle Orléans ce bateau fera ses voyages les dimanches et mercredis en plein jour.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche y compris, et vu l'état des eaux basses du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilège de transférer son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVET,

16 juil—1an   No 23 rue Conti.

Pour Bayou Goula.

Trois voyages par semaine.

SELMA,

A. DUGAS, capitaine.
A. Meynier, commis.

Commençant son service régulier le 15 octobre prochain.

Jours de départ tous les MARDIS et JEUDIS à midi et tous les DIMANCHES matins à 9 heures. Les jours de retour à la Nouvelle-Orléans sont les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS en plein jour.

22août

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et fin marcheur, capt. A. F. Janfreau, Commis, J. C. Tremoulet, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les LUNDIS et JEUDIS, vers trois heures de l'après-midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

S. FERNANDEZ & CO.,

21 sept—3m   No 125 de la rue Vieille Levée.

Pour les Attakapas et l'Atchafalaya

Départ, SAMEDI, 26 sept. à 5 heures P. M.

Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la riv ère Atchafalaya, le Bayou Chêne, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Le bateau à vapeur et d'un faible tirant d'eau

IDA,

Capt. J. P. FORGAY.   A. MEYNIER, Commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

22sept—5t   No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine A. J. Ruiz; commis J. L. Boyd et Jno. Reynaud, partira de la Nouvelle Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour.   9mai—6m

Compagnie d'Assurance Hope,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

INCORPORÉE EN AVRIL 1857.

Bureau, No. 21, rue du Camp.

Capital payé..................$250,000 00

MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS..................380,991 00

Actif..................276,069

La Compagnie assure contre les risques de Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilège de choisir entre une remise au comptant sur leurs primes, ou une participation dans les profits.

L'assuré, quelque petite que soit sa prime, peut donc avoir un intérêt dans le profit sans être actionnaire.

Les pertes sont réglées promptement et équitablement.

H. PEYCHAUD, Président,
JNO. I. ADAMS, Vice-Président
[illegible]

Liquidation. Liquidation.

Au Prix Coutant.

PEINTURE.   PEINTURE.

Rue de Chartres No 160.

On continuera de vendre la peinture préparée, la couleur que l'on désire, à la livre, et à prix réduits. Egalement un bel assortiment de papiers peints satinés français, à moitié prix. Profitez du bon marché.

sept—4D

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

PEREIRE, Surmont, samedi, 3 octobre.
SAINT-LAURENT, Lachesnez, Samedi, 17 octobre
VILLE-DE-PARIS, Danré, samedi, 31 octobre.

PRIX DU PASSAGE [illegible] POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine [illegible]

Billets d'excursion [illegible]

Installation [illegible]

Les voyageurs [illegible] qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage [illegible]

[illegible] L. GRAND [illegible]

nov—12t [illegible]

LIGNE DE

STEAMERS DU HAVRE

— ET DE LA —

NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour frêt ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à

F. INGATE, agent,
No 14 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

26juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

Ligne d'Etat.

S'il y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux allégés.

Tous les steamers de cette ligne sont neufs, solides, construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles et les plus prudents. Il y a des chirurgiens et des femmes de chambres expérimentés sur chacun d'eux et on n'y néglige rien pour assurer le confort de tous les passagers.

STATE OF LOUISIANA, 2000 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2000 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2400 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Coover.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Brace.
STATE OF FLORIDA, 2500
STATE OF INDIANA, 2500   " capt. Sadler,

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;

Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Hâvre, Anvers, Rotterdam, Glascow et d'autres points bien connus.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

STATE OF ALABAMA,

partira de son quai, poteau 23, Troisième district; vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le SAMEDI, —— 1874.

N. B.—Les steamers de cette ligne partent aux jours indiqués.

Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessous mentionnés:

	Salon.	Inter.	Ent.
Liverpool, Glascow, Belfast, Queenstown, Londonderry.	$125	$80	$45
Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam	135	80	45
Paris, Brême, Manheim, Norvege, Suède, Danemark	145	90	45

De la Nouvelle-Orléans à Glascow, Belfast via New York (par chemin de fer tout le temps de la N.-O. à N. Y.)

Les voyageurs partiront de la Nouvelle-Orléans du pied de la rue du Canal, à 4 heures de l'après-midi, le SAMEDI, 26 sept. et prendront à New York, le steamer "State of Georgia," qui part de New York, le MERCREDI, 30 septembre à midi.

N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route éviteront les désagréments, les frais et le retard à New-York.

Prix du passage (y compris le billet de chemin de fer pour New York) à

	salon.	2e cabines.	Entr't.
Belfast, Glascow	$145		
Liverpool, Londonderry.	125	$80	$45

La Compagnie vend, à bas prix, des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe.

Les billets—bons pour douze mois—de la Nouvelle-Orléans à Liverpool—aller et retour—à $230, le billet pour Liverpool, directement, via New-York et vice versa—aller et retour—$240 le billet.

Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats-Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de deux à douze ans.

A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No 29 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

6juillet—1 an

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

Départ:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	22 sept.	25 oct.
Strassburg	6 oct.	8 nov.
Koeln	20 ..	22 ..
Hannover	3 nov.	6 déc.
Gén. Werder	17 ..	20 ..
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Strassburg	15 ..	17 ..
Koeln	29 ..	31 ..

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres..................$150 en or.
Entrepont..................40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres..................$150 en or.
Entrepont..................45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres..................$50 en or.
Entrepont..................15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1 an   Au No 46 de la rue de l'Union.

HAMBOURG,

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie:

Germania, Capt. Winzen,
Vandalia, Capt. Fansen,
Saxonia, Capt. Nielsen.

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
	"Vandalia,"		
Janv. 31	Fév. 3	Fév. 6?	Mars 11/74
	"Germania"		
Mars 14	Mars 17	Mars 21	Avril 22

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, ou à Hambourg:

Première Cabine, $110—Entrepont, $35.

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, à la Havane ou à la Nlle-Orléans:

Première Cabine, $110—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Hâvre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'aux lieux de destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CIE,
Agents-Généraux,
[illegible], Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS,
Agents-Généraux de Passage,
61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, Mobile,
Agents pour le Passage.   3août—1an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer

HUDSON,

Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

SAMEDI, 26 septembre, à 8 h. A. M.

Passage..................$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à:

ALFRED MOULTON,

mai—1an   Rue Carondelet, No 61.

Comité Central d'Etat.—En vertu de l'autorisation qui m'a été donnée en ma qualité de Président de la Convention qui a siégé dernièrement à Bâton Rouge, j'ai désigné les membres suivant du Comité Central pour l'Etat:

Alex. DeClouet, St. Martin,
Alfred Roman, St. Jacques,
F. S. Goode, Terrebonne,
A. H. Léonard Caddo,
J. B. Wilkinson, Plaquemines,
Albert Voorhies, Orléans,
Samuel Choppin Orléans,
E. B. Pike, Orléans,
W. B. Schmidt, Orléans,
J. D. Hill, Orléans,
Arch. Mitchell, Orléans,
Francis Johnson, Orléans,
E. A. Burke, Orléans,
J. J. Mellon, Orléans,
T. Bailly-Blanchard, Orléans.

Une réunion du Comité aura lieu, au No 26 de la rue Carondelet, SAMEDI, 5 septembre 1874, à midi.

R. H. MARR, Président.

Nlle-Orléans, 31 août 1874.   1er sept—2t

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after

May 21, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows:

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
COAST ACCOMMODATION TRAIN, DAILY (except Sunday,) at 3:15 p. m.

Through night express daily, at 4 p. m.

Arrive:

Coast Accommodation (daily except Sunday) at 9 a. m.
Express and Mail daily at 2 p. m.
Through night Express, daily at 11 p. m.

The 4 p. m. express train will stop only at regular telegraph stations between this city and Ocean Springs.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Chicago.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

H. P. SHUTE,
General Passenger Agent.

S. H. SCRANTON,
General Superintendant.   23 déc

LIGNE DE MOBILE.

[illegible] 21 mai 1874.

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal, comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAINS, (tous les jours, excepté le dimanche) à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Le train d'agrément, (tous les jours, excepté le dimanche) à 9 h. a. m.

Express et malle, tous les jours, à 2 h. P. M.

Express du soir, tous les jours à 11 h. p. m.

Le train express de 4 h. p. m., ne s'arrêtera qu'aux stations télégraphiques régulières entre la Nlle Orléans et Ocean Springs.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

H. P. SHUTE,
Agent-Général pour les passages.

S. H. SCRANTON,
Surintendant-Général.   23 déc

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:30 A. M.	Express	9:00 P. M.
Malle	5:00 P. M.	Malle	9:00 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général.   13 avril

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:30 A. M.	Express	9:00 P. M.
Mail	5:00 P. M.	Mail	9:00 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.   april 13

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans......15 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
7½ "		8½ "	
9 "		10 "	
10½ "		11½ "	
Midi		1 P. M.	
2 P. M.		2½ "	
3 "		3½ "	
4 "		4½ "	
5 "		5½ "	
6 "		6½ "	
7 "		7½ "	
8 "		8½ "	

Les dimanches un train partira toutes les demi-heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON,
Surintendant-général.

5avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au delà de Brashear, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures, le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 3 heures.

23mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1[873]:

Sur les risques d'incendie..$414,962 56
Sur les risques de mer...... 101,180 53
Sur les risques de rivières.... 42,874 54
Total des primes....................$558,636 94

En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873. $129,606 96
En moins — Primes remboursées.... 11,776 56 — $137,282 51

Montant net des primes..................$421,276 43

Réassurances..................$ 42,922 92
Pertes par le feu $183,070 97
Pertes sur mer.... 67,272 66
Pertes sur rivières.... 9,774 91 — $260,017 94

Dépenses, taxes, etc., intérêts.... 17,401 46
Commissions des affaires d'agences.... 7,736 97
Réfaction (rebate) aux assurés.... 39,773 49
Intérêt semi-annuel sur le capital—
Cinq pour cent payé en août 1873....$25,000 00
Cinq pour cent payable en février 1874...... 25,000 00 — 50,000 — 417,814 69

Réservé pour réclamations non réglées..................$ 3,361

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse..................$ 46,407 16
Effets à recevoir, pour primes.......... 15,077 16
Bonds de la ville et autres bonds...... 125,609 69
Actions de la Compagnie du gaz et autres..................87,514 60
Billets en garantie et billets hypothécaires..................275,736 69
Primes en voie de recouvrement.......... 108,279 62
Comptes en suspens..................3,460 79
Primes d'agence pour décembre.......... 11,618 20
Mandats..................6,799 69
Sauvetage..................4,634 21
Louisiana Cotton Factory.................. 1,979 95
Propriété au coin des rues Canal et Camp..................76,982 77
Autres propriétés foncières.......... 28,532 29
Dû par des Compagnies d'assurance..... 7,496 76

$774,805 77

Dépréciation..................97,880 94

Valeur sur le marché, au comptant.... $676,944 83

PASSIF.

Capital..................$500,000 00
Risques non expirés..................129,606 96
Intérêt sur le capital, dû en février..................25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés..................11,115 13
Effets à payer..................1,716
Réclamations non réglées..................2,361 76
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes..................10,145 97 — 676,944 83

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Au No 160 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	R. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

16 jan—1 an

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $12 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

MAISON ÉTABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

—ET DE—

MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

Le plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de son Magasin sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison trouveront des commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleures Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Fauches.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies (équarrisseuses).

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'installations de gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premiers Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Mulets à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton,—en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 50 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 60 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter les Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, car ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins à la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Roue à main droite ou à main gauche.

La Salle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté des milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans des Moulins à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de 40 scies $200 — Moulins de 60 scies $[illegible]
[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à:

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR ET Evaporateurs de COOK.

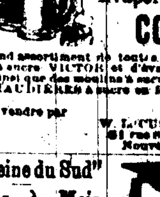

Un grand assortiment de toute grandeur de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par

W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles,
Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs —ET A— FARINE DE STRAUB.

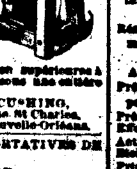

Ces moulins célèbres sont bien supérieures à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING,
61 rue St Charles,
Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES.

1,600 EN USAGE.

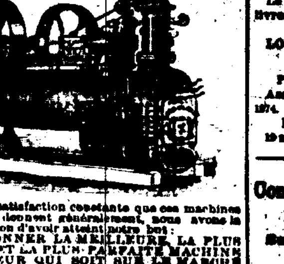

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but:

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piédestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

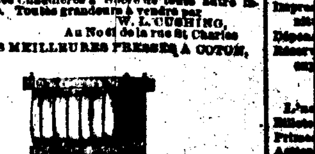

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON,

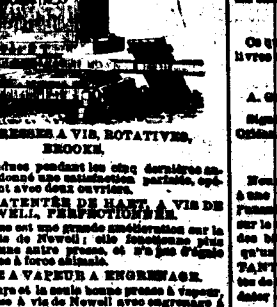

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS,

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Ces presses ont été employées pendant les six années passées par quelques uns de nos plus grands Planteurs et peuvent presser 30 balles par jour. Une de ces presses peut être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à mais, ou presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très-bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Bodimer & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT,

par W. L. CUSHING,

No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 124, RUE DU CANAL.

VINGTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu..................[illegible]
Sur risques de mer..................[illegible]
Sur risques de rivières..................[illegible]

Total des primes..................[illegible]
En moins—primes non expirées..................[illegible]

Total net des primes, le 31 mai 1874..... [illegible]

Pertes payées:

Sur risques d'incendie..................[illegible]
Sur risques de mer..................[illegible]
Sur risques de rivières..................[illegible]
Taxes, dépenses, intérêts..................[illegible]
Réassurances, primes remboursées, profit et pertes..................[illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées..................[illegible]

Bénéfice..................[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière..................[illegible]
Bonds de la ville..................[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer..................[illegible]
Billets garantis par hypothèque..................[illegible]
Billets garantis..................[illegible]
Billets à recevoir..................[illegible]
Primes en voie de recouvrement..................[illegible]
Bonds de l'Etat..................[illegible]
Actions d'assurance..................[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp..................[illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press..................[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company..................[illegible]
Bonds hypothécaires du Turnverein Association..................[illegible]
Bonds hypothécaires des Odd Fellows Hall..................[illegible]
En caisse..................[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 3 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public.
Au No 160 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Coard,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Reif,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.	

9 juillet

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No. 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. KROGFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues..................[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées..................[illegible]
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc..................[illegible]

Total de l'Actif..................[illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 20 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, B. Katz, Louis Schneider, A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, Th. Lilienthal, R. Sieg, F. Del Bondio, C. H. Miller, [illegible], E. Bicke, A. L. Martin, J. H. Schwartz, Chas. Rogofeld, [illegible], Louis Schwartz, M. Frank, P. Richard, [illegible], B. Wiltermann.

Hope ... [see below]

DIX-SEPTIÈME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS,

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874..................[illegible]

Sur les risques d'incendie..................[illegible]
Sur les risques maritimes..................[illegible]
Sur les risques de rivières..................[illegible]

Pertes payées dans la même période savoir:

Sur les risques d'incendie..................[illegible]
Sur les risques maritimes..................[illegible]
Sur les risques de rivières..................[illegible]

Moins ... [illegible]
Taxes..................[illegible]
Réassurances..................[illegible]
Loyer..................[illegible]
Primes retournées..................[illegible]
Profits et pertes, dépenses, intérêts ou moins..................[illegible]

Réserve pour les risques non terminés au 30 avril 1874..................[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville..................[illegible]
Prêts sur gages..................[illegible]
Effets pour primes à courte échéance..................[illegible]
Actions de banque et autres actions..................[illegible]
Primes en voie de perception..................[illegible]
En banque..................[illegible]

Total de l'actif..................[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 15 mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
19 mai—1m   No. 160, rue Gravier

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Bureau, No 5 de la rue St-Pierre.

TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1874.

Sur risques d'incendie..................[illegible]
de rivières..................[illegible]
de mer..................[illegible]

Total des primes..................[illegible]
En plus risques non expirés pour 1873..................[illegible]

En moins, primes remboursées..................[illegible]

Montant net des primes reçues..................[illegible]

Pertes payées dans la même période

sur risques d'incendie..................[illegible]
" de rivières..................[illegible]
" de mer..................[illegible]
Réduction (rebate)..................[illegible]
Réassurances..................[illegible]
Taxes..................[illegible]
Loyer..................[illegible]
Impressions, annonces, fournitures de bureau..................[illegible]
Dépenses, etc, intérêt en moins..................[illegible]
Réservé pour les risques non expirés de 74..................[illegible]

Bénéfice net..................[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit

Billets de capital..................[illegible]
Primes en voie de recouvrement..................[illegible]
Actions de banques et autres actions..................[illegible]
Propriétés foncières..................[illegible]
Billets garantis..................[illegible]
Billets garantis par hypothèque..................[illegible]
Billets à recevoir à courte échéance..................[illegible]
Meubles et installations de bureau..................[illegible]
En caisse..................[illegible]

Total de l'actif..................[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRASSER, Secrétaire.

Signé sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, ce [illegible] jour de juillet 1874.

AD. BOISOCOURT, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1874.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé soit déclaré et porté au crédit des billets d'actions (stock notes), également qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du dixième jour du mois d'août 1874.

DIRECTEURS:

[illegible]

ASSURANCES.

VINGT-CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

[illegible] Mai 1874.

Les Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874:

Primes d'incendie..................[illegible]
Primes de mer..................[illegible]
Primes de rivières..................[illegible]

Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées..................[illegible]

Pertes payées et évaluées:

Sur risques d'incendie..................[illegible]
Sur risques de mer..................[illegible]
Sur risques de rivières..................[illegible]

Staats, escompte au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escompte, etc..................[illegible]

Bénéfice net..................[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir..................[illegible]
Prêts sur bons et hypothèques..................[illegible]
Prêts sur actions, sur demande..................[illegible]
En caisse..................[illegible]
Propriété foncière..................[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres..................[illegible]
Réassurance en voie de recouvrement..................[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] mai 1874.

W. R. EVANS,
Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du [illegible] juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. M. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forchheimer,	Jos. R. Wolfe,
R. B. Post,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jas. B. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart	Joseph Stone.

8 mai—

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Au No. 132 de la rue du Canal.

Le 31 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendie..................[illegible]
Primes de rivières..................[illegible]

Total des primes..................[illegible]
En moins—primes non expirées..................[illegible]

Montant net des primes..................[illegible]

A déduire:

Pertes par les incendies—payées..................[illegible]
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts..................[illegible]

Montant réservé pour pertes non réglées..................[illegible]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant [illegible]..................[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie..................[illegible]
Prêt garanti par des actions..................[illegible]
Actions appartenant à la compagnie..................[illegible]
Bons des Etats-Unis..................[illegible]
Billets à recevoir..................[illegible]
Billets payables sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt..................[illegible]
Intérêt..................[illegible]
Primes en voie de recouvrement..................[illegible]
Billets à recevoir pour primes..................[illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier..................[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence..................[illegible]
Capital souscrit, en voie de règlement..................[illegible]

PASSIF.

Capital, 4,132 31 actions, de $100, assurées à $71 l'action..................[illegible]
Montant réservé pour garantir réassurant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées..................[illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé..................[illegible]
Montant réservé pour perte non réglée..................[illegible]
Balance non payée..................[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite des livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 6 janvier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.
Au No. 25 de la rue Carondelet

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres annexés sur décès..................$54,[illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes..................[illegible]
Montant au crédit des profits et pertes..................[illegible]

Montant payé sur 28 décès..................$45,400 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires..................[illegible]

PASSIF.

Polices ... "A."..................[illegible]
Polices ... "B."..................[illegible]

ACTIF.

En caisse..................[illegible]
Décès payés "non réclamé,"..................[illegible]
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton..................[illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne..................[illegible]
Banque d'Amérique..................[illegible]
Banque Nationale Mutuelle..................[illegible]
Dû sur assessments en voie de recouvrement..................[illegible]
Meubles de Bureau..................[illegible]
Effets et recevoir..................[illegible]

I. N. MARKS, Président.

L. A. FOURNIER, Trésorier.

2 août et [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1874.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes..................[illegible]
Tiré au delà des dépots..................[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..................[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques..................[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve..................[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..................[illegible]
Local de la banque..................[illegible]
Autres Propriétés foncières..................[illegible]
Mobiliers et installations..................[illegible]
Dépenses, Courantes..................[illegible]
Taxes payées..................[illegible]
Primes..................[illegible]
Echanges pour le Clearing House..................[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales..................[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels..................[illegible]
Espèces..................[illegible]
Billets Legal Tender..................[illegible]

PASSIFS.

Capital payé..................[illegible]
Surplus..................[illegible]
Escompte..................[illegible]
Change..................[illegible]
Intérêt..................[illegible]
Circulation Nationale non rachetée..................[illegible]
Dividendes non-payés..................[illegible]
Dépots Individuels..................[illegible]
Chèques Certifiés..................[illegible]
Dû à des Banques Nationales..................[illegible]
Dû à des Banques [illegible] Banques de l'Etat..................[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le susdit tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 13 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact:

F. FOURNIER,
E. E. KEEP,
A. W. [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ..................$500,000

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année..................[illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées..................[illegible]

Montant net des primes Escomptes et intérêts..................[illegible]

Pertes payées, réassurances et pertes non réglées..................[illegible]
Dépenses générales et taxes..................[illegible]
Réserve et dividende sur actions..................[illegible]

Bénéfice net..................[illegible]

ACTIF de la Compagnie existant aux mains des assurés:

Bons, actions, prêts et billets à recevoir..................[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement..................[illegible]

Total de l'actif..................[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, [illegible] de primes du montant net des primes de l'année, et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
R. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
R. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
S. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à ses bureaux, No 66 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

VINGT-DEUXIÈME ÉTAT ANNUEL —DU—

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872..................[illegible]
Primes sur les Risques de feu..................$130,460 39
Primes sur les Risques de rivières..................[illegible]
Primes sur les Risques de mer..................[illegible]
Moins les primes rendues..................[illegible]
Moins les primes sur risques non terminés en 1873..................[illegible]

Primes nettes pour l'année 1873..................[illegible]
Déficit pour l'année 1872..................[illegible]

Pertes payées durant la même période sur les Risques de feu..................[illegible]
Sur les Risques de rivières..................[illegible]
Sur les Risques de mer..................[illegible]
Réassurance..................[illegible]
Taxes..................[illegible]
Réduction au lieu de scrip..................[illegible]
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer..................[illegible]
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés..................[illegible]
Remboursements et intérêts..................[illegible]

Pertes non réglées..................[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse..................[illegible]
Effets à recevoir sur prêts et sur gages..................[illegible]
Effets à recevoir sur Primes..................[illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement..................[illegible]
Propriété foncière..................[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans..................[illegible]
Actions de Banques..................[illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock..................[illegible]
Actions du Harbor Protection Company..................[illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés..................[illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association..................[illegible]
Actions de Compagnie d'assurance..................[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association..................[illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions..................[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'atteste ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1an

ETAT —DE— L'Atlas Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

132 RUE DU CANAL.

BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY, No 132 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1874.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant:

Prêt garanti par hypothèque, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées, valant [illegible]..................[illegible]
Prêts garantis par actions..................[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la Compagnie..................[illegible]
Actions appartenant à la Compagnie..................[illegible]
Bons 5-20 des Etats-Unis..................[illegible]
Billets sur demande portant 8 pour cent d'intérêt..................[illegible]
Effets à recevoir..................[illegible]
Stock souscrit et responsable..................[illegible]
Primes en voie de recouvrement..................[illegible]
Intérêt..................[illegible]
Mobilier de bureau, coffre-fort et autres items..................[illegible]
Montant au State National Bank..................[illegible]
Montant entre les mains du Trésorier..................[illegible]

PASSIF:

Réassurance, fonds de primes..................[illegible]
Billets consentis non payés..................[illegible]

Actif net..................[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président

D. E. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 17 juillet, A. D. 1874.

J. G. EUSTIS, Notaire Public.

Officiers:

Wm. H. Stevenson, Président.
D. E. Taylor, Secrétaire.
S. F. Parmly, Trésorier.
Wm L. Stanford, Vice-Président.

Directeurs:

S. G. Wilder, Nouvelle-Orléans.
Paul Duchamp, Nouvelle-Orléans.
J. G. Putnam, Nouvelle-Orléans.
W. R. Hodges, Nouvelle-Orléans.
Jno. D. Booth, Nouvelle-Orléans.
J. F. Randolph, Nouvelle-Orléans.
Leonard Pask, Nouvelle-Orléans.
R. Meakley, Nouvelle-Orléans.
Wm L. Stanford, Nouvelle-Orléans.
D. F. Perry, Nouvelle-Orléans.
S. F. Parmly, Nouvelle-Orléans.
Wm H. Stevenson, Nouvelle-Orléans.
F. Mathews, Nouvelle-Orléans.
George Mitchell, Nouvelle-Orléans.
William G. James, Nouvelle-Orléans.
Hon. J. Stevenson, Canada.
E. L. Crow, Michigan.
Prof. A. J. Sawyer, Chicago, Illinois.
Theo. M. Nelson, Chicago, Illinois.

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS:

ARISTIDE GERARD..................Président
EMILE BERUYS..................Vice-Président
DUSUAU MALPHUN..................Secrétaire
ULGER LAUVE..................Trésorier

BUREAU DES DIRECTEURS:

Jules Tuyes,	Jean Lamana,
Alphonse Turtrou,	Denville L. Dolhonde,
F. Cyprien Ricard,	Wm. B. Schmidt,
Chas. Hudson,	Emile Delbegu,
	Aristide Gerard.

COMITÉS:

Organisation—E. Delbegu, J. Tuyes, C. Hudson.
Finances—A. Turtrou, J. Tuyes, D. L. Dolhonde.
[illegible]
Réglements—E. Delbegu, J. Tuyes, Charles Hudson.

BUREAU DE L'ASSOCIATION:

[illegible] Building, au pied des rues Canal et Camp.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

[illegible] ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874:

Incendie..................[illegible]
Mer..................[illegible]
Rivières..................[illegible]

En plus, risques non expirés le 31 mars 1873..................[illegible]

En moins, primes non expirées le 31 mars 1874..................[illegible]

Payé, pertes par l'incendie..................[illegible]
Payé, pertes sur mer..................[illegible]
Payé, pertes sur les rivières..................[illegible]

Payé, réductions (rebates)..................[illegible]
Payé, réassurances..................[illegible]
Payé, primes remboursées..................[illegible]
Payé, taxes..................[illegible]
Payé, dépenses générales..................[illegible]
Payé, loyer..................[illegible]
Payé, dépenses d'administration..................[illegible]
Payé, dividendes..................[illegible]

En moins, profits et pertes et intérêts..................[illegible]

Bénéfice net..................[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir..................[illegible]
Meubles..................[illegible]
Actions Harbor Boat..................[illegible]
Bons de la ville..................[illegible]
Billets en voie de recouvrement..................[illegible]
En caisse..................[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER H. ROTHINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce [illegible] avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1874.

[illegible] avril—1m

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No [illegible] de la rue Carondelet.

QUATORZIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie..................[illegible]
Primes de mer..................[illegible]
Primes de rivières..................[illegible]
Primes sur les risques non expirées le 31 août 1872..................[illegible]

Total..................[illegible]

A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année..................[illegible]

Pertes payées dans l'année:

Sur les risques d'incendie..................[illegible]
Sur les risques de mer..................[illegible]
Sur les risques de rivières..................[illegible]

En moins, Réduction (rebate), 25 pour cent..................[illegible]
Réassurances..................[illegible]
Dépenses, taxes, licence, intérêts..................[illegible]
Réservé pour pertes non réglées..................[illegible]

Bénéfice net..................[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse..................[illegible]
Billets à recevoir pour primes, prêts, garantis..................[illegible]
Primes en voie de recouvrement..................[illegible]
Actions, bons, etc. de banque et compagnies d'assurances, etc..................[illegible]
Propriété foncière..................[illegible]
Billets d'actions (stock notes)..................[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, ce [illegible] septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé..................10 pour cent.
Dividende sur le crédit..................[illegible]
Dividende sur primes remboursables..................[illegible]

Le tout sera payé au crédit des billets d'actions (stock notes) et sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 5 octobre prochain.

DIRECTEURS:

C. W. Aiken,	C. A. Green
A. J. Aiken,	J. I. Adams,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. A. Lamphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Coleman,	E. J. Mullen,
Geo. W. Clark,	Edward Malle,
J. R. Campbell,	S. W. Montell,
Lloyd R. Coleman,	W. F. Thompson,
Lucien J. Doussan,	Frederick Wing,
J. A. Duncan,	C. W. Wood,
Fred. Ernest,	Louis A. Wiltz,
Benjamin Gorham,	T. O. Waterman.

sept—1m

RAPPORT SUR L'ETAT —DE LA—

Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLÉANS,

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le Vendredi, [illegible] Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..................[illegible]
Tiré en trop..................[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..................[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques..................[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve..................[illegible]
Dû par d'autres banques nationales..................[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers..................[illegible]
Local de la Banque..................[illegible]
Autres propriétés foncières..................[illegible]
Meubles et installations..................[illegible]
Dépenses courantes..................[illegible]
Taxes payées..................[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis et or..................[illegible]
Items, comptant..................[illegible]
Echanges pour le Clearing House..................[illegible]
Billets d'autres banques nationales..................[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)..................[illegible]
Espèces..................[illegible]
Billets Legal Tender..................[illegible]

PASSIF.

Capital payé..................[illegible]
Surplus..................[illegible]
Escompte..................[illegible]
Echange..................[illegible]
Intérêt..................[illegible]
Profits et pertes..................[illegible]
Circulation de billets nationaux rachetés..................[illegible]
Dividendes non payés..................[illegible]
Dépots individuels..................[illegible]
Dû à des banques nationales..................[illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers..................[illegible]
Billets échangés..................[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le dit tableau qui précède exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:

ALF. MOULTON,
S. H. BOYD,
CHAS. E. SLAYBACK.
} Directeurs.

Sun Mutual Insurance Company.

Capital Payé..................$500,000

Dividendes payés sur les actions—Dix pour cent.

Dividendes sur primes participantes ... payables en comptant.

EXTRAIT DE L'ETAT ANNUEL DE 1873.

Montant net des primes..................[illegible]
Escomptes et intérêt..................[illegible] — 271,684,[illegible]
Pertes, dépenses, taxes, etc..................[illegible]
Réserves et dividendes sur le capital..................[illegible]

Bénéfice net..................[illegible]
Actif existant aux mains des assurés:

Actions, Bons, Prêts et effets à recevoir..................[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement..................[illegible]

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle promptement, à ses bureaux, No 66 de la rue du Camp, coin Commercial Place.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

— DIRECTEURS POUR 1874 —

JNO. G. GAINES,	JAMES BYRNES,
R. J. HART,	J. L. HARRIS,
HENRY RENSHAW,	LIONEL C. LEVY,
HUGH WILSON,	W. B. SCHMIDT,
R. BISCOE,	RICHARD FLOWER,
I. N. MARKS,	J. WEISS,
CHAS. MACREADY,	S. W. TAYLOR,
W. E. SEYMOUR,	J. C. MORRIS,
JAMES I. DAY,	L. ALCUS,
GEO. JONAS,	R. T. TORIAN,
EMORY CLAPP,	SCOTT McGEHEE,
G. M. BAYLY,	ISAAC L. HAAS.